

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Victoire-Fuite-de-tritium-a-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Victoire ! Fuite de tritium à la centrale nucléaire de Penly : le Tribunal de Dieppe condamne EDF pour ses nombreux manquements**

10 septembre 2014

Victoire ! Fuite de tritium à la centrale nucléaire de Penly : le Tribunal de Dieppe condamne EDF pour ses nombreux manquements

Nouvelle condamnation d'EDF en justice dans une affaire de pollution environnementale ! En octobre 2012, EDF avait détecté dans la nappe phréatique sous la centrale de Penly la présence de tritium, un dangereux radioélément. Il n'a déclaré le problème que cinq mois plus tard. A la suite d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire" et du collectif « STOP EPR, ni à Penly ni ailleurs », le Tribunal de police de Dieppe a reconnu EDF coupable des nombreuses négligences ayant conduit à cette fuite radioactive dans l'environnement. Une preuve de plus que le nucléaire n'est ni propre, ni maîtrisé.

Une pollution environnementale négligée par EDF

En octobre 2012, EDF avait constaté une présence anormale de tritium dans la nappe d'eau souterraine située sous la centrale nucléaire de Penly (Seine-Maritime). Toutefois, ce n'est que cinq mois plus tard, ayant identifié que la fuite provenait d'un puisard qui n'était plus étanche, qu'elle en a alerté l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Des inspections menées par celle-ci ont par ailleurs montré que l'entretien des installations laissait à désirer et n'était pas suffisant pour prévenir ces fuites.

Cette pollution radioactive ne pouvait rester impunie. En mars 2013, le collectif « STOP EPR, ni à Penly ni ailleurs » et le Réseau "Sortir du nucléaire" ont porté plainte pour pollution des eaux et pour diverses violations à la réglementation nucléaire. Le Parquet de Dieppe, saisi des faits, a décidé d'engager des poursuites à l'encontre d'EDF. Les associations France Nature Environnement et Haute-Normandie Nature Environnement se sont également constituées parties civiles.

EDF, reconnu coupable, persiste à minimiser l'impact des fuites de tritium

Suite à l'audience qui s'est tenue le 11 juin 2014, le verdict a été rendu ce 10 septembre 2014. **Le Tribunal de police de Dieppe a reconnu EDF coupable de la fuite de tritium survenue à**

Penly en octobre 2012 et l'a condamné à verser près de 10 000 euros, dont deux amendes de 3750 euros.

Cette condamnation était d'autant plus nécessaire qu'EDF persiste à minimiser l'impact de ces fuites. Alors que la défense d'EDF se plaît à comparer la dangerosité du tritium à celle d'une eau minérale gazeuse, il faut rappeler que toute dose de radioactivité, même faible, comporte un risque cancérigène et que cet élément radioactif peut causer des lésions cellulaires et endommager l'ADN. L'ASN elle-même a [réévalué](#) les risques sanitaires associés à cette substance cancérigène.

Il serait inacceptable que cette désinvolture perdure, d'autant que ces fuites touchent un nombre croissant de réacteurs : [Golfech](#) (Tarn-et-Garonne) en 2010, [Bugey](#) (Ain) et [Civaux](#) (Vienne) en 2012, [Tricastin](#) (Drôme) en août 2013... Sont-elles le symptôme de canalisations et d'équipements vieillissants, de plus en plus mal entretenus ? Dans tous les cas, cette victoire, déjà précédée par une autre pour la fuite survenue à Golfech, devrait ouvrir la voie à de nombreuses autres condamnations !

Le Réseau "Sortir du nucléaire" et le collectif « STOP EPR, ni à Penly ni ailleurs » se félicitent de ce verdict et espèrent que cette condamnation alertera nos concitoyens sur les dysfonctionnements incessants de l'industrie nucléaire.

Retrouvez l'intégralité du dossier juridique : <https://www.sortirdunucleaire.org/Penly-fuite-tritium>

Contacts presse :

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :

- Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23
- Maître Benoist Busson (avocat) - 06 72 12 72 47
- Marc Saint-Aroman (administrateur) - 05 61 35 11 06

Pour le collectif "Stop EPR, Ni à Penly ni ailleurs" :

- Guillaume Blavette - 06 62 29 50 48
- Alain Correa - 06 70 90 37 88

Chargée de communication : Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

[Nucléaire : stop au rafistolage !](#)